

DELIBERATION N° 2022-36

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 22 juin, à 17h00, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente d'Odeillo sous la présidence de Monsieur Michel GARCIA, Président du Pnr des Pyrénées Catalanes.

Personnes présentes :

M. Michel GARCIA

M. Georges ARMENGOL, M. Daniel ARMISEN, Mme Aurélie BALTUS, M. Alain BOUSQUET, M. Bruno CAGNY, M. Olivier CHAUVEAU, M. Guillaume CHEVILLARD, M. Roger CIURANA, Mme Anne-Lise DAVIAUD, M. Claude ESCAPE, Mme Cécile GARCEAU, M. Olivier GRAVAS, Mme Eliane JARYCKI, M. Henri KERGOAT, M. Jean-Dominique LAPORTE, Mme Marie-Madeleine LECARPENTIER, M. Patrick LECROCQ, Mme Ghislaine LINTZ, M. Joël LOMBARD, M. Alain LUNEAU, M. Daniel MAROUBY, M. Christian PALLARES, Mme Josette PUJOL, Mme Jeannine RIBO, M. Michel RIFF, Mme Jeannine RIVIERE, M. Eric RODRIGUEZ, Mme Martine ROLLAND, M. Ignatius STEINMANN, M. Antoine TAHOCES, M. Xavier TORRENS, Mme Michèle TORRENT, M. Jean-Luc VILLERET

Suppléants présents mais n'ayant pas participé aux votes :

Mme Pascale DE TRAVY

Personnes absentes ayant donné procuration :

Mme Hermeline MALHERBE à M. Michel GARCIA, Mme Aude VIVES à Mme Martine ROLLAND, Mme Judith CARMONA à M. Olivier GRAVAS, M. Jean-Luc BLAISE à M. Alain BOUSQUET, Mme Barbara BLAISE LAVAUX à M. Claude ESCAPE, Mme Marie-Noëlle LETOUZE à M. Xavier TORRENS, M. Jean-Louis JALLAT à Mme Josette PUJOL, M. Albert FRIGOLA à M. Roger CIURANA, M. Julien BARAILLE à Mme Eliane JARYCKI, M. Robert GUINOT à M. Daniel ARMISEN

Personnes excusées :

M. Le Sous-Préfet de Prades, M. Julien BARAILLE, Mme Barbara BLAISE LAVAUX, M. Jean-Luc BLAISE, M. Henri BAUDET, Mme Judith CARMONA, Mme Anne-Marie COIGNARD, Mme Noémie DABOUIS, Mme Françoise DELCASSO DEJOUX, M. Patrick DUVAL, M. Albert FRIGOLA, M. Robert GUINOT, M. Jean-Louis JALLAT, M. Jean-Louis LACUBE, Mme Agnès LANGEVINE, Mme Huguette LEJEAN, Mme Marie-Noëlle LETOUZE, Mme Hermeline MALHERBE, M. Samuel MOLI, Mme Edwige PETIT, Mme Edith PERAL, Mme Christine PEROY, M. Marc PETIT, M. Christophe MANAS, M. Olivier ROMERO GAYO, M. Serge VAILLS, Mme Aude VIVES

SECRETARE DE SEANCE : Mme Josette PUJOL

**OBJET : Demande de subvention en vue de réaliser les séjours groupe
jeune public en 2022**

Envoyé en préfecture le 24/06/2022
Reçu en préfecture le 24/06/2022
Affiché le 
ID : 066-256601857-20220622-D2022_36-DE

Monsieur le Président

PRESENTE le projet et son plan de financement :

Les établissements scolaires du territoire, du primaire au lycée, ont le souhait de pouvoir réaliser des séjours éducatifs avec les élèves en partant à la découverte de sites naturels et du patrimoine des Pyrénées catalanes mais aussi en souhaitant s'ouvrir sur d'autres territoires. Le PNR des Pyrénées catalanes propose de créer un partenariat dans le cadre d'un projet ex-InterParcs avec d'autres PNRs afin d'offrir aux classes des destinations à valeur patrimoniale et éducative en leur faisant bénéficier des sites d'accueil existants. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Développer des séjours « nature et patrimoine » à destination du jeune public sur la base des territoires des PNRs de l'Occitanie
- Soutenir les enseignants dans la mise en œuvre de leurs projets éducatifs liés aux territoires
- Favoriser l'appropriation des patrimoines naturels et culturels par les jeunes de la région
- Favoriser un tourisme éducatif et de découverte du territoire des PNR
- Faire découvrir les Parcs et leurs missions
- Soutenir et faire vivre le réseau des acteurs de l'EEDD et des hébergeurs, tout en favorisant le marquage « Valeur Parc » (hébergement, produits, prestations éducatives...)
- Engager des partenariats entre PNRs

PRECISE que le Parc a pour projet de permettre aux groupes de jeune public (scolaires) de pouvoir bénéficier d'un accompagnement des PNRs sur la construction de leur séjour : Co-construction du projet pédagogique du séjour favorisant la participation des acteurs d'éducation à l'environnement du territoire ; Mise en lien pour la recherche d'hébergement valorisant les structures d'hébergement de groupes du territoire mais aussi une restauration cohérente, locale, voire marquée Valeur Parc. Le travail de conception et d'ingénierie se fera en cohérence avec les séjours touristiques grand public déjà mis en place en Occitanie avec la dimension InterParcs. Ces séjours, au-delà de l'aspect pédagogique qui est fondamental, favoriseront le développement économique de nos territoires et apparaîtront comme une offre complémentaire des séjours « tourisme de nature » développés à l'échelle des parcs naturels d'Occitanie et en partenariat avec la Région et le CRT. Le public visé n'étant pas le même, toutefois le développement économique durable et la sensibilisation à l'environnement sont les deux fondements transversaux. Les écoles devront également réaliser une retransmission sous la forme qu'elles souhaitent (exposition, intervention, etc.) auprès d'une autre classe de leur territoire ou de leur commune et ainsi de valoriser les acquis du séjour auprès d'autres élèves et habitants les rendant ainsi Ambassadeurs des PNR. Et en accord avec les centres d'accueil, les classes avec enfants "à handicap" seront bien sûr favorisées.

Le plan de financement de cette action se décline comme suit :

	Montant
Autofinancement	2400
REGION	9600
TOTAL	12 000

Monsieur le Président :

DEMANDE au comité syndical d'approuver le plan de financement de cette action et d'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet,

Le Comité Syndical,

OUI l'exposé de son Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,

VALIDE le projet et le plan de financement tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE le Président à solliciter les subventions correspondantes nécessaires à la mise en place de ce programme,

Envoyé en préfecture le 24/06/2022
Reçu en préfecture le 24/06/2022
Affiché le
ID : 066-256601857-20220622-D2022_36-DE

DONNE pouvoir à M. le Président ou à défaut la 1^{ère} Vice-Présidente et, ou la Directrice chacun en ce qui le concerne de veiller à l'application de la présente délibération, et signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce projet,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Président du Syndicat Mixte
du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes**

Michel GARCIA

